

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	Nombres de membres en exercice :	11
17/05/18	Nombres de membres Présents :	8
	Nombres de membres Absents :	3
Date Affichage	Nombre de procurations :	0
17/05/18	Nombre de votants :	8

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt quatre mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., CHEVRIER C., DOUMERGUE F., GOMES D., PERARNAUD C., POROLI F, CICCARIELLO C.

Absents excusés : MIRAN P., VERGES B.

Objet de la Délibération**FORÊT DE FORMIGUERES – INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPES DE BOIS – PARCELLE 22**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle 22 de l'exercice 2018 par l'ONF.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

ACCEPTÉ le projet d'inscription de la coupe ci-dessus,

PROPOSE, 3 garants :

- Monsieur Bernard BATAILLE
- Monsieur Pierre-Henry GALANO
- Monsieur Michel SOUBIELLE

DEMANDE que la coupe soit délivrée à la Commune,

DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent responsable de la coupe ou, en son absence, avec l'agence, la destination des produits supplémentaires à mobiliser dans la coupe d'affouage concernée (produits accidentels survenus après martelage ; voire éventuellement, lots à rajouter) et d'approuver le prix moyen proposé par l'Office.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 24 mai 2018

Le Maire
P. LOOS

